

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Travaux dans les E.P.L.E.</b>	<b>331</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des collectivités territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant la Stratégie d'investissement dans les lycées,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée en date du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 10 444 000 euros pour permettre la mise en oeuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE".

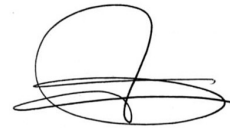
**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 269 000 euros par redéploiement entre opérations, pour permettre la mise en oeuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 "Travaux dans les EPLE".

**APPROUVE**

le changement d'un intitulé d'opération afin de préciser son périmètre, tel que détaillé en annexe 1.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs